

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 5

Artikel: Jacques Durand, le recteur de 1798
Autor: Combe Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

JACQUES DURAND, LE RECTEUR DE 1798¹

L'an dernier, nous étions amené à vous entretenir d'un étudiant, né en 1797, mort en 1847, le futur auteur de l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses*. Cette année, centenaire de l'indépendance vaudoise, nous remet en mémoire le recteur de l'académie de 1798, Jacques Durand.

D'autant que ce recteur fut un homme fort estimable et très digne d'être aimé. Nous le savions déjà par les lignes que lui consacre dans ses lettres et par les paroles que prononça à ses obsèques le plus distingué de ses élèves, précisément Alexandre Vinet.

Le 10 janvier 1817, installant Charles Monnard dans la chaire de littérature française, le conseiller d'Etat Auguste Pidou, président du conseil académique, débute en ces termes : « Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'académie de Lausanne a fait deux pertes, qui ont dû lui être sensibles : l'une, dans la personne de M. le ministre Durand, professeur de morale, et l'autre, dans celle de M. Timothée Marindin, professeur de littérature française. La présente cérémonie a proprement pour objet de donner un successeur à ce dernier. Mais le moyen, messieurs, de nous trouver si proche de la tombe du premier sans y placer, en passant, une offrande !

¹ Notice lue à la séance publique de la proclamation des résultats de concours de l'Université de Lausanne, le 2 mars 1898.

» François-Jacques Durand, mort en avril 1816, dans sa quatre-vingt-dixième année, demeurera perpétuellement, parmi nous, un modèle, comme ecclésiastique, comme prédicateur, comme professeur et comme homme de lettres. Laborieux, assidu, jaloux, jusqu'au scrupule, de satisfaire à tous ses devoirs, il a donné, sans relâche, l'exemple de ce travail que, dans un de ses discours académiques, il nous enseignait si bien à mettre au rang des premières vertus de l'homme et du citoyen. Disons tout, en un mot, il a rempli sa longue vie.

» A un esprit naturellement fin, délicat, enjoué. M. Durand joignait cette urbanité et cet atticisme que donne le commerce habituel des muses françaises, grecques et romaines, mais que ce commerce ne donne guère qu'à ceux qui en ont déjà en eux-mêmes le principe :

Pauci, quos æquus amavit

Juppiter. (Virgile, Enéide VI, 129.)

» Il y avait entre son esprit et son caractère une liaison, qui ne se trouve pas chez tous les hommes. Il était bon, doux, indulgent, religieux, modeste, résigné dans le malheur, simple comme la colombe. Sa rencontre, sa seule vue rendait le cœur serein.

» Depuis plusieurs années, nos séances, par un effet de son grand âge, étaient privées de l'agrément de sa présence ; mais, du moins, nous apprenions qu'il existait encore ; que, retiré dans l'intérieur de sa maison, il faisait encore ses leçons à ses chers élèves ; qu'accessible pour eux, comme il l'avait toujours été, il les admettait encore, indépendamment des leçons proprement dites, à venir le consulter et converser avec lui : autre genre^e de leçons qui ne le cède en rien aux premières. Ainsi, jusques au bout, il les éclairait des derniers rayons d'une lumière qui allait s'éteindre. Que dis-je ? Continuant de les avoir présents à sa pensée, pendant les rêveries qui ont précédé

sa fin, d'une voix errante et mal articulée, il leur parlait encore.

» Aussi combien n'a-t-il pas été regretté d'eux ? Avec quelle solennité particulière n'ont-ils pas rendu les derniers devoirs à ce Nestor de notre académie, auquel on pourrait si bien appliquer ce qu'Homère (*Iliade* I, 247, traduction de Rochefort) dit du sien :

De ce sage vieillard la facile éloquence
Coule ainsi que le miel par l'abeille amassé.
Deux générations sous ses yeux ont passé.

Longtemps notre ville se souviendra de ce grand convoi funèbre, obstruant nos rues et laissant douter aux spectateurs attendris s'il était plus honorable au saint vieillard qui, ainsi escorté, s'en allait vers sa dernière demeure, ou à cette jeunesse reconnaissante qui, d'un pas ralenti par le respect, et les yeux baissés par la douleur, portait ou accompagnait ce vénérable dépôt. Et, pour que rien ne manquât à l'hommage de leur piété filiale, parvenus qu'ils sont au lieu de la sépulture, l'un d'eux s'avance et, dans un discours qu'interrompaient les larmes, retrace et la vie et la mort et les dernières paroles de cet homme rare, en qui, par un assemblage exquis, tout semblait avoir été organisé pour les lettres, pour l'innocence et pour Dieu.»

Jacques Durand était né en 1727, dans un village de Normandie, aux environs d'Alençon, d'une famille catholique. Ses parents, pauvres de biens terrestres, étaient riches en vertus, au dire d'une biographie contemporaine, laquelle insiste tout particulièrement sur l'éducation que lui donna son père, semblable en cela à celui d'Horace (*Satires* I, VI, 65) :

*Atqui si vitiis mediocribus, ac mea paucis
Mendosa est natura, alioqui recta...
Causa fuit pater his...*

Le jeune homme a dû mordre passionnément au latin, que plus tard il cite fréquemment et à propos, outre qu'il y trouva un de ses moyens d'existence. De bonne heure, il sait que l'on n'a rien dans la vie sans beaucoup de peine, suivant cette parole d'un de ses poètes favoris (*Satires I, IX, 59*) :

*Nil sine magno
Vita labore dedit mortalibus.*

A Paris, où il fit et compléta ses principales études, il eut le privilège de passer quelque temps auprès de l'abbé Poulle, nommé prédicateur du roi, à la suite d'un brillant panégyrique de saint Louis, qu'il prononça devant l'Académie française. La morale, individuelle et sociale, fut dès lors, sa branche de préférence, celle qui l'amène à entrer dans l'Eglise protestante, comme simple laïque d'abord, puis comme membre du corps pastoral vaudois, à partir de 1760.

Quelques années à Berne excepté, Lausanne, où il était arrivé en 1754, lui fournit sa demeure préférée, la bourgeoisie suisse qu'il acheta, un milieu d'activité de jour en jour plus manifeste dans des publications variées, dans des prédications suivies avec empressement, dans des leçons hautement appréciées à domicile, au séminaire français, à l'académie. Sa position fut définitivement fixée et assurée en 1788 par sa nomination à la chaire ordinaire de morale. Il jouissait de la plus légitime considération auprès de ses collègues, qui le choisirent pour recteur de 1796 à 1799.

Il atteignit heureusement la limite de sa période rectoriale, que le registre académique (22 juillet) résume en ces termes : « Le citoyen Durand, dont le temps du rectorat est écoulé, a demandé de remettre cette charge et de désigner, suivant l'usage, son successeur. L'académie accédant à sa demande a remercié le citoyen Durand de

la manière dont il s'est acquitté de son emploi, devenu plus pénible cette année à raison des circonstances. » Dans cette allusion, il s'agit autant de 1798 que de 1799.

Dix-sept cent quatre-vingt-dix-huit ne fut pas, en effet, des plus faciles pour le recteur de Lausanne, à lire les procès-verbaux de la « vénérable académie », comme elle s'intitulait. Le lundi 22 janvier, elle était encore assemblée au château, « sous la présidence de très noble, magnifique et très honoré seigneur bailli » Louis de Buren.

Je relève, des séances suivantes, textuellement l'essentiel.

« Du jeudi 25 janvier.

» Au collège, M. le R. Durand, MM. les prof. Salchli, Dapples, François, Conod, Secretan, doyen Chavannes

» Ensuite de la délibération de l'assemblée précédente, l'académie a cru qu'il convenait, dans les circonstances actuelles, rassembler MM. les étudiants pour leur adresser les conseils paternels que l'état des choses exige, sur la prudence et la modération nécessaires, et M. le recteur est autorisé à rassembler l'académie pour cet objet.

» M. le recteur et M. le principal sont priés d'inviter MM. les régents à continuer leurs fonctions pour retenir les jeunes gens et calmer les inquiétudes des parents.

» Du mercredi 7 février.

» Chez M. le R. Durand.

» Décidé que la v. académie se rendrait en corps auprès du comité central pour lui présenter son vœu d'adhésion ; en conséquence, M. Dutoit a été prié d'en prévenir le citoyen président.

» Du mardi 3 avril.

» Chez le citoyen R. Durand, la v. académie assemblée.

» Le citoyen Olloz demande que son fils, à qui, en

Novembre dernier, il manquait quelques jours pour l'introduction en première, pût être reçu dans cette classe. Sur quoi opinant, la v. académie, vu les circonstances actuelles, n'a pas cru devoir insister rigoureusement sur l'âge prescrit.

» Députation de la part du sénat général des étudiants avec requête tendant à obtenir : 1^o que les sciences enseignées jusqu'ici en latin dans cette académie le fussent dans la suite en langue française ; 2^o que les succès des étudiants dans leurs épreuves fussent rendus publics.

» La v. académie délibérant a répondu que la première demande serait prise en considération dans le temps où l'académie s'occupera des changements qui doivent nécessairement être apportés au plan actuel, et que les étudiants pourront alors présenter leurs motifs dans un petit mémoire. — Quant à la seconde demande, elle leur a été accordée.

» Décidé qu'une visite au nom de la v. académie serait faite aux citoyens administrateurs ; ont été nommés pour cela ~~Mess~~ les citoyens Durand, recteur, Salchli et Chavannes. »

A dessein je reproduis ci-dessus le ~~Mess~~ avec les deux traits de plume pour le biffer. Evidemment M. le secrétaire n'a pas voulu dire « messieurs les citoyens », mais, habitué à écrire « messieurs », il n'y a pas si long-temps qu'il emploie la nouvelle appellation « citoyens », et l'ancienne désignation lui est échappée.

Ce changement dénote toute une révolution, survenue justement la veille de la séance du 25, le mercredi 24 janvier. Je n'ai pas à en faire le récit à cette place, d'autant plus que notre registre académique ne le relate pas. Il le suppose néanmoins à chaque page, à mesure que nous avançons dans cette année 1798.

Très fréquemment revient la mention des « circonstan-

ces actuelles », qu'il s'agisse de bibliothèque (8 avril), de consécration pastorale (20 avril), d'étudiants (26 avril). Ces derniers naturellement occupent et préoccupent leurs maîtres.

« A raison des circonstances actuelles, porte le procès-verbal de ce jeudi 26 avril, l'étudiant Dubois de la première volée de théologie, et qui se trouve seul de ladite volée, a demandé de pouvoir renvoyer les examens qu'il devait faire cette année à l'année suivante sans préjudice à son rang et à son gage. — Le renvoi de ses examens lui a été accordé sous la réserve qu'il reprendra ses leçons avec assiduité.

» Les étudiants Bugnion en théologie, Wulliémoz et Bourgeois en philosophie ont demandé, vu les temps, de renvoyer sans préjudice à leurs gages et à leur rang leurs épreuves à l'année suivante. — La v. académie, à raison des circonstances où nous sommes et sans conséquence pour la suite, leur a accordé, ainsi qu'à ceux qui seraient dans le même cas, le renvoi de leurs examens à l'année prochaine, avec l'espoir d'être rejoints à leurs volées respectives, si dans l'intervalle on a lieu d'être content de leur assiduité aux leçons et de leur diligence, et si d'ailleurs ils satisfont à cette époque dans leurs épreuves. »

Ces rappels à l'assiduité sont significatifs cette année 1798. Ils s'expliquent par les préoccupations et les distractions du moment. Bien que nos registres académiques soient très sobres de détails à cet égard, nous savons d'autre part ce qui en était : au début, les auditoires avaient été transformés en salles de caserne, et le personnel enseignant et le personnel enseigné avaient fini par se rencontrer aux clubs plus ardemment qu'aux cours, du moins pour quelques-uns dont les périodiques et des mémoires contemporains ont conservé le souvenir.

Dans les sphères supérieures, l'attention se portait

sérieusement sur des projets de réorganisation, comme en témoigne la correspondance gouvernementale avec l'académie et son recteur.

Sans tarder, dès le 8 avril, voici l'intervention de la chambre administrative du canton du Léman, qui demande l'état général des chaires de l'académie.

Lettre du 10 juillet : « Nous avons l'honneur de vous envoyer deux arrêtés du directoire concernant l'économie ecclésiastique et l'instruction publique. Connaissant le zèle et l'activité avec lesquels vous travaillez au maintien de la religion, à la propagation des lumières, à l'établissement des principes républicains, nous nous faisons un plaisir de reconnaître que quelques articles de ces arrêtés ne peuvent vous regarder. Vous savez comme nous que la douceur, la prévenance et la bonté sont les amis des arts et que les sciences s'effraient d'un air trop sévère et d'un accès trop difficile.

» Le citoyen ministre des arts et sciences nous annonce qu'il a reçu ordre d'organiser des archives pour le département de l'éducation nationale. En conséquence il nous prie de lui faire passer aussitôt que possible les rapports imprimés, ou à leur défaut des renseignements manuscrits sur l'état de nos institutions élémentaires, littéraires et religieuses, telles qu'elles existaient au commencement de notre révolution. Il nous invite encore à y joindre une énumération raisonnée des ressources financières qui alimentaient ces établissements, de même que les projets de réforme ou de perfectionnement qui nous auront été adressés sur ces objets par des hommes éclairés et patriotes. En conformité de cet ordre du ministre, nous vous chargerons, citoyens, de nous faire passer le plan de votre académie, l'état de ses fonds, de sa bibliothèque. Nous vous prions en même temps de hâter la rédaction des deux projets de réforme, l'un plus vaste, l'autre plus

resserré, que vous avez promis et que nous nous empes-
serons d'envoyer au ministre, aussitôt que nous les aurons
reçus, persuadés qu'ils seront de la plus grande utilité. En
conséquence de l'article 3 de l'arrêté du directoire du
5 juillet, nous avons nommé pour commissaire de notre
chambre près l'académie le citoyen administrateur Jaïn,
que vous êtes invités de faire avertir, toutes les fois que
vous convoquerez vos assemblées. »

Lettre du 9 novembre : « Citoyens,

» Nous avons le plaisir de vous communiquer l'arrêté
du directoire exécutif du 24 juillet, qui ordonne l'établis-
sement d'un conseil d'éducation dans chaque canton de
l'Helvétie. Les membres de ce conseil viennent d'être
nommés, et nous nous empressons de vous les faire
connaître. Ce sont : les citoyens Struve et Leresche
professeurs, Loys-Chandieu, Saussure-Mercier, Pichard
pasteur, Verdeil docteur en médecine, et le citoyen
Bugnion cadet que nous avons choisi pour surveillant de
l'instruction religieuse. Nous vous invitons à reconnaître
ce corps comme une émanation du gouvernement et à
correspondre avec lui pour l'utilité de l'instruction
publique et la propagande des lumières.

» Nous ne manquerons pas, citoyens, cette occasion
de vous assurer que les relations que nous avons soutenues
avec vous vous ont concilié notre estime, en nous
persuadant que vos travaux méritent toujours l'éloge
du gouvernement et la reconnaissance de la patrie. »

Lettre du conseil d'éducation publique, du 21 novem-
bre : « Citoyens.

» Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'en
conséquence de l'arrêté du directoire exécutif en date du
24 juillet passé et des lettres de convocation qui nous
ont été adressées, nous nous sommes organisés et nous
avons commencé nos séances.

» En jetant un coup d'œil sur la tâche que nous sommes appelés à remplir, nous y avons singulièrement distingué une partie bien propre à nous intéresser par l'importance de son objet et par les relations qu'elle nous mettra dans le cas de soutenir avec vous, c'est l'obligation de veiller sur tout ce qui est relatif aux moyens d'instruction que la jeunesse de notre canton doit trouver dans l'académie et le collège de cette ville. Votre mérite, votre zèle dans l'exercice de vos fonctions, le succès avec lequel vous travaillez à répandre les connaissances vraiment utiles, nous sont de sûrs garants de la satisfaction que nous trouverons en remplissant cette partie de notre tâche. Témoins de vos efforts soutenus pour bien mériter de la patrie, nous serons les premiers à rendre justice à vos talents et à vous exprimer la reconnaissance publique. Ainsi, tendant les uns et les autres au même but, animés du même esprit et des mêmes désirs, réunis par une réciprocité d'estime et de confiance, nous concourrons tous ensemble à remplir les vues du gouvernement qui veut assurer la liberté et la prospérité de notre patrie en favorisant la communication et les progrès des lumières, et en perfectionnant les institutions consacrées à l'enseignement public. L'article 12 de l'arrêté du directoire portant que les statuts et les codes de lois académiques qui ont été en vigueur dans chaque endroit jusqu'au moment de la révolution continueront à servir de règle dans tout ce qui ne sera pas contraire à la constitution et au présent arrêté, il nous importe, citoyens, de connaître exactement votre organisation actuelle et la marche de l'enseignement dans l'académie et dans le collège... Soyez persuadés, citoyens, que nous vous seconderons dans vos importants et honorables travaux.

» Salut et considération.

» PICHARD, *président.* MARINDIN, *secrétaire.* »

Enfin, une réponse du ministre des arts et sciences, en date du 4 décembre, à la lettre du recteur de l'académie concernant l'impositionnaire Bourillon :

« Citoyen.

» Je sens très bien que la situation de l'académie de Lausanne est pénible, voulant d'un côté faire respecter la dignité du ministère et se voyant repoussée de l'autre par l'arrogance d'un homme passionné comme le citoyen Bourillon paraît l'être. J'approuve très fort votre zèle tendant à conserver les bonnes mœurs en surveillant ceux qui doivent prêcher de parole et d'exemple. Mais je vous invite à y observer une prudence modérée que les circonstances exigent. Tâchez d'exciter le vrai point d'honneur parmi vos jeunes confrères qui paraissent enclins à profiter d'un relâchement momentané de leurs liens pour s'en dégager entièrement. Des exhortations douces et, si le besoin l'exige, des reproches paternels, auxquels l'on peut donner de la publicité, ne manquent guère leur but... Sans entrer dans le détail, je me chargerai cette fois du soin paternel que vous vouliez exercer envers le citoyen Bourillon. Je lui adresserai la lettre dont ci-joint vous verrez la copie.

» Si à l'avenir vous vous trouvez dans des cas semblables, vous vous souviendrez que vous êtes les constitués de la chambre administrative, et que ce sera elle qui saura maintenir immédiatement votre autorité, ou se faire donner des instructions ultérieures de la part des magistrats supérieurs. C'est cette remarque même que je crois devoir vous faire pour régler provisoirement vos rapports envers le conseil d'éducation et la chambre administrative, vous continuerez d'exercer la discipline ecclésiastique dont vous êtes chargés par la chambre administrative, vu que celle-ci n'en est pas encore dégagée... En tout cas

il est essentiel que les autorités constituées s'accordent à conserver et à développer tout germe de bien ; quand même leurs pouvoirs ne seraient pas trop bien séparés, leur amour du bien établit l'harmonie et le garantit contre le dégoût du provisoire.

» Salut républicain.

» Le ministre des arts,

» STAPFER. »

S'il est heureux pour la Suisse de 1798 d'avoir eu à la direction de l'instruction publique un homme de la valeur d'Albert Stapfer, il ne l'est pas moins, pour l'académie de Lausanne, d'avoir été sous le rectorat si sage, si correct, si respecté de Jacques Durand. Il ne pouvait être et il ne fut suspect à personne, ni à son entourage immédiat, qui le savait épris par dessus tout de science et de liberté ; ni à ses amis de France, dont il avait conservé avec un soin jaloux les traditions de culture littéraire ; ni à l'ancienne magistrature bernoise, dont il se plaisait à reconnaître, avec plusieurs de ses collègues, les services rendus, malheureusement neutralisés par certaines mesures administratives récentes.

On n'avait point oublié, — et les esprits calmes et fermes ne lui en faisaient pas un grief, — telle poésie, simple témoignage de gratitude que, peu après son installation sur terre vaudoise, encore pays sujet, il avait composée à l'adresse de Leurs Excellences de Berne, et qu'il avait insérée, le 30 juin 1756, dans le *Journal helvétique* (de Neuchâtel), sous ce titre :

LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.

Prêt de quitter les lieux arrosés par la Seine,
Et cherchant, pour fixer ma fortune incertaine,
Un séjour où régnât l'aimable vérité,
D'où la tranquille paix, la douce liberté,

Eussent banni les soins et chassé les alarmes,
La déesse aux cent voix¹ me publia les charmes
De cet heureux canton, où mon cœur satisfait
Ne cesse d'applaudir au choix qu'il en a fait.

Comme un fleuve fameux, déjà grand à sa source,
Se grossit des tributs qu'il reçoit en sa course,
Berne, dès son aurore, est un Etat puissant,
Que chaque jour voit croître et rend plus florissant.
Sage dans ses décrets, habile politique,
Jalouse de porter le nom de pacifique,
Berne n'e forma point d'ambitieux projets ;
Contente de ses biens, mère de ses sujets,
Elle ne force point leur rapide courage
D'aller répandre au loin l'horreur et le carnage.

Ce séjour d'où j'écris, séjour aimé des cieux,
Que par divers efforts la main de la nature
Enrichit de ses biens, orna de sa parure,
Tout cède à leur valeur : vaincus, mais plus heureux,
Berne les rend bientôt de ses lois amoureux.
A l'abri de ses lois, leurs paisibles journées,
De solides plaisirs coulent assaisonnées.

Berne, illustre cité, qu'aperçois-je en ton sein ?
D'augustes sénateurs, la balance à la main,
Souverains sans orgueil, sans faste, sans mollesse,
Qu'un goût fin, qu'un esprit plein de délicatesse,
Qu'un cœur sensible et droit, qu'enfin mille vertus
Ornent mieux que l'éclat dont ils sont revêtus.
Au milieu des hivers, ou, lorsque dans la plaine
Du zéphire flatteur on respire l'haleine,
Phébus n'a pas encor redoré nos coteaux,
Qu'ils occupent déjà leurs divers tribunaux.
Mêmes soins, zèle égal, l'amour de la patrie,
Le culte des autels se partagent leur vie ;
Tel un riche parterre où les plus belles fleurs
Etaient à l'envi leurs superbes couleurs.

Que de traits éclatants, Berne quelle est ta gloire !
Nos neveux croiront-ils ce qu'en dira l'histoire ?
Comblé de tes bienfaits, quand mon faible pinceau
Ose de tes grandeurs crayonner le tableau,
Ce n'est pas que des ans, s'il évite l'outrage,
Il puisse pour ton nom être de quelque usage ;

¹ La renommée : *Cui centum ora sonant* (Virgile).

Mon cœur ne veut qu'apprendre à la postérité
Jusqu'où daigna pour moi s'étendre ta bonté.

*Dum spiritus hos reget artus
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.*

(VIRGILE)

Quarante-deux ans plus tard, le jeudi 26 juillet 1798, à la cérémonie des promotions du collège, dans la cathédrale, le recteur Durand prononça le discours officiel. Ecouteons-en les principaux passages.

« Qu'il est nouveau, qu'il est attendrissant le spectacle qui s'offre à mes regards! Je ne vois plus dans cette enceinte paisible et sacrée que des chefs respectés, et des membres chéris d'un peuple libre et souverain. Oh! si les glaces de l'âge me permettaient encore de me livrer à toute la chaleur du sentiment, avec quels traits de feu j'essayerais de peindre l'émotion douce et profonde que j'éprouve en ce moment!

» Appelé à porter la parole dans cette circonstance solennelle, j'ai cru devoir du moins choisir un sujet intéressant par lui-même et qui pût suppléer à mon insuffisance. Il s'est présenté sans effort à mon cœur vivement agité,... j'ai vu la Patrie!

» Nous avons maintenant une patrie. Mais à peine voyons-nous briller l'aurore fortunée qui paraît nous annoncer le plus beau jour! Puissions-nous donc être assez sages pour écarter de concert tous les nuages qui pourraient en obscurcir l'horizon! Puissions-nous puiser à l'envi dans les seules véritables sources de la prospérité des nations : la religion et l'amour du bien public! Telle est la matière importante, et d'une fécondité inépuisable, que je me propose d'esquisser à grands traits, pour ne pas abuser de l'indulgence dont je vous prie très instamment de m'honorer. »

Suivent naturellement les deux parties annoncées.

La péroraision :

« Citoyen préfet ! Citoyens administrateurs !

» C'était un antique usage de terminer ces discours publics par des compliments, où l'on entassait les superlatifs les plus pompeux. Ce vain étalage n'est plus de saison. Mais pourrais-je me refuser au plaisir vivement senti de féliciter notre chère patrie sur les choix des dignes chefs qui la gouvernent !

» Oui, citoyens, si les membres du directoire, du sénat, du corps législatif helvétique, si les ministres des divers départements étaient ici sous mes yeux, si j'avais l'honneur de leur adresser la parole, je leur dirais comme à vous, avec toute l'effusion du cœur le plus sensible : Nés nos égaux, comment avez-vous été placés au-dessus de nos têtes ? Par les libres suffrages, par l'amour de vos concitoyens. Des cris unanimes d'approbation et de joie ont retenti de toutes parts à vos nominations, et chacun a conçu l'espérance ravissante du bonheur prochain de l'Helvétie ! Votre sagesse, votre vigilance, votre zèle à toute épreuve, en un mot, vos vertus réalisent chaque jour des espérances si consolantes ! Voilà notre éloge ! Qu'il est touchant ! Les fleurs de rhétorique les plus brillantes ne serviraient qu'à les déparer ! Il est imprimé cet éloge en caractères de feu au fond des cœurs de tous les bons citoyens, et nos bouches vous béniront ! En lisant à la tête de nos fastes tous leurs noms chérirs, les pères rediront d'âge en âge à leurs enfants : Les voici ces chefs, ces magistrats respectables qui, au milieu des orages, des écueils d'une révolution, tinrent le gouvernail d'une main prudente, ferme, courageuse et bienfaisante ; ils ne voulurent que le bien ; ils préparèrent le bonheur de toutes les générations futures ; nous leur devons celui dont nous jouissons maintenant, et nos arrière-neveux vous béniront encore ! Quelle douce récompense !

» Puisse-t-elle, ô vous citoyens, qui tenez les rênes de l'Etat, puisse-t-elle assaisonner de mille douceurs la noble, la pénible carrière que vous parcourez, et en émousser pour vous toutes les épines ! Puisse la République helvétique une et indivisible, à jamais régie par de pareils chefs, éléver sa tête avec gloire au milieu des nations et démontrer à l'univers qu'un peuple ne peut prospérer que par la religion et l'amour du bien public !

» Citoyen bachelier, régents et instituteurs de notre collège lémanique !

» Vous dire qu'un nouvel ordre de choses exige nécessairement une nouvelle méthode d'éducation politique ; vous dire que, chargés du soin important de former pour la patrie de vrais républicains, vous devez, en ornant l'esprit de vos jeunes élèves de toutes les lumières relatives à leur destination, faire éclore et croître dans leurs cœurs les germes précieux des vertus patriotiques ; ce serait vous tracer une route dont vous avez déjà mesuré toute l'étendue, où vous marchez déjà avec autant de lumières et de zèle que de succès. Ce jour solennel est surtout destiné à l'attester à la patrie, et c'est avec autant de plaisir que de justice que je vous en rends le témoignage authentique, en vous remerciant au nom de l'académie et en y joignant pour vous et pour vos familles les vœux les plus ardents.

» Jeunesse chérie, aimable et douce espérance de la société, vous dont nous louons les efforts, et dont nous allons couronner les succès, n'oubliez pas que vous devez travailler de concert avec les maîtres qui vous guident, leur obéir, les respecter et les aimer. Profitez, nous vous en conjurons, de cet âge heureux qui ne revient plus, de cet âge où les organes sont encore si flexibles, la conception si aisée, la mémoire si prompte et si fidèle, pour peu qu'on la cultive. Les fleurs que vous portez déjà sont

pour nous le plus doux de tous les augures. Puissent-elles, dans les différentes saisons de votre vie, produire les fruits les plus durables et les plus exquis, pour le bien général et l'ornement de la société, pour la consolation de vos chers parents et pour votre propre félicité ! »

Restons sous cette impression tonique, et nécessaire aujourd'hui comme il y a cent ans. Indépendance, plus encore que noblesse, oblige : indépendance nationale certainement ; mais aussi indépendance de nos institutions pour mieux servir, indépendance de nous-même pour être vraiment capable chacun d'être utile à la chose commune. Avec le Dialogue des orateurs (IX), interprété cet hiver dans notre université, en lui empruntant une de ces pensées que ne désapprouverait point le classique recteur Durand, je dirais volontiers : *Pulchrum id quidem, indulgentiam principis ingenio mereri; quanto tamen pulchrius, si ita res familiaris exigat, se ipsum colere, suum genium propitiare, suam experiri liberalitatem.* En termes élargis, sans discontinuez de mériter les munificences de l'Etat et ses justes encouragements, poètes et érudits de tout ordre, de tout âge, devenons assez maîtres de notre savoir et de notre art, pour que, à la rigueur, nous arrivions à trouver dans la vérité, dans sa libre recherche et ses multiples applications, la meilleure et la plus durable de nos récompenses.

Ernest COMBE.
